

◇ Pourquoi rénover votre logement ?



- ◆ Réduire vos consommations d'énergie liées au chauffage
- ◆ Bénéficier d'un logement plus confortable
- ◆ Améliorer la qualité de l'air que nous respirons
- ◆ Et plus largement préserver notre territoire



◇ Ça marche vraiment

 Famille de 3 personnes +  Maison de 1970 - 100m²

 Revenu fiscal de 44 000 €





Les travaux envisagés :

- Isolation des murs par l'intérieur
- Isolation des combles



Gain énergétique Plus de 25%

 Coût des travaux 17 500 € TTC -  Aides totales 8 600 €

Reste à charge 8 900 € TTC



Des économies tous les mois sur les factures d'énergie

N'hésitez plus, CONTACTEZ-NOUS



CaseRénov

Permanences téléphoniques

04 50 90 49 55

 energiehabitat@ccpmb.fr

Mercredi
10h - 14h & 15h - 19h

Vendredi
8h - 12h



Toutes les informations concernant CaseRénov sur :
www.ccpmb.fr



CaseRénov



Vous Accompagne

- ◆ Améliorer la performance énergétique de votre logement
- ◆ Faire d'importantes économies sur vos factures
- ◆ Simplifier vos demandes de financement et vos démarches

UN PROJET DE RÉNOVATION ?

Ayez le réflexe CaseRénov

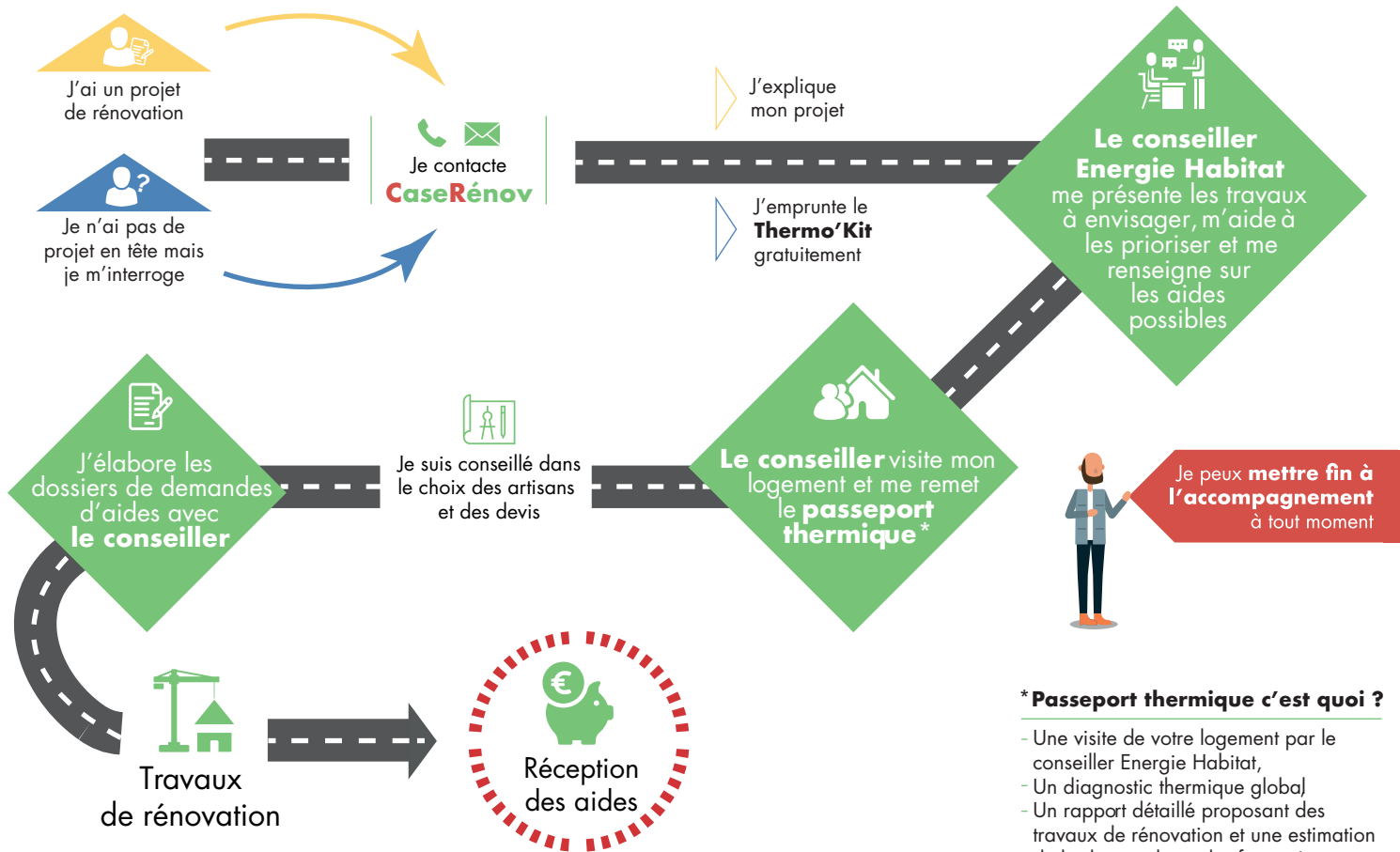
Passez par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

CaseRénov c'est quoi ?

- Le service de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc pour vous aider à rénover et à économiser.
- Un conseiller Energie Habitat répond gratuitement à toutes vos questions sur la rénovation énergétique.
- Un programme d'accompagnement individuel.
- Possibilité de réaliser le Passeport Thermique* de votre logement.
- Des aides financières spécifiques pour améliorer la performance de votre logement.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les propriétaires du Pays du Mont-Blanc, sans conditions de ressources.



*Passeport thermique c'est quoi ?

- Une visite de votre logement par le conseiller Energie Habitat,
 - Un diagnostic thermique global
 - Un rapport détaillé proposant des travaux de rénovation et une estimation du budget et des aides financières
- Coût : 100€ remboursable si l'aide de la CCPMB est accordée

Des aides pour vous inciter à rénover

De 1000 € à 2000* € sur 3 types de travaux

La CCPMB vous accorde une aide financière complémentaire selon le gain énergétique atteint après travaux : isolation des murs - isolation du toit - remplacement des menuiseries.

*Jusqu'à 30% du montant des travaux (plafond de 16 000 € pour un couple) Crédit d'Impot Transition Énergétique (CITE)	*2000 € pour le remplacement d'un vieil appareil de chauffage au bois Fond air-bois	*Simulation à faire en fonction du type de travaux Certificats d'économie d'énergie (CEE)
*1000 € Département	*TVA à 5,5% TVA à taux réduit	*Taux d'intérêt nul Éco-prêt à taux zéro

* Rapprochez-vous du conseiller Energie Habitat pour connaître les montants et les conditions d'éligibilité